

(à rappeler dans toute correspondance)

MAIRIE de AZILLE

DOSSIER N° DP 011 022 22 D0019 Déposé le : 10/10/2022 Et complété le 10/10/2022 Sur un terrain sis à : AVENUE DU LANGUEDOC 22 A 2438, 22 A 2493, 22 A 2494, 22 A 2496, 22 A 2497, 22 A 2500, 22 A 2501, 22 A 2502, 22 A 2503, 22 A 2505, 22 A 2506, 22 A 2507, 22 A 2508, 22 A 2509, 22 A 2510, 22 A 2511, 22 A 2512, 22 A 2513, 22 A 2516, 22 A 2517, 22 A 2518, 22 A 2520, 22 A 2521, 22 A 2522, 22 A 2543 Pour : Division en vue de construire - 2 lots
DESTINATAIRE CDR 16 BOULEVARD FREDERIC MISTRAL 11100 NARBONNE

**OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION
PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de CDR enregistrée sous le numéro DP 011 022 22 D0019 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 10/12/2022.

L'Avis de dépôt de cette demande a été affiché en mairie le 10 octobre 2022, conformément aux dispositions édictées à l'article R424-13 du Code de l'Urbanisme.

Ce dossier a été transmis au préfet le 06 décembre 2022, conformément aux conditions définies aux articles L2131-1 et l2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A AZILLE, le 06 décembre 2022
Le Maire,
Georges SALIEGE

